

## DEVIS DE FORMATION

### Préparation à l'attestation de Compétences et Connaissances de dresseur au mordant

En application de la loi du 06 janvier 1999  
Décret 99-1164 du 29 décembre  
Arrêté du 17 juillet 2000

2017

NOM DU CANDIDAT

ORGANISME DE FORMATION

Centre Régional de Formation d'Apprentis (CRFA)  
Tél. : 04.73.85.72.84 - Fax : 04.73.85.83.10  
[cfa.st-gervais@educagri.fr](mailto:cfa.st-gervais@educagri.fr)

Catégorie organisme : 25

Situation juridique : Etablissement Public Local d'Enseignement et de  
Formation Professionnelle Agricole (E.P.L.E.F.P.A.)

Code A.P.E. : 802 C N° SIRET : 19631223500019

Numéro dispensateur de Formation Professionnelle : 8363P004463

<http://www.metiers-chien-animalerie.fr/>

### Nature du document délivré

Attestation des connaissances et compétences de dresseur au mordant délivrée par le SRFD Auvergne, pour demande de certificat de capacité de dresseur au mordant auprès de la Préfecture.

### I- PROGRAMME DE L'EVALUATION

<p><b>OTI 1</b> Être capable d'effectuer en toute sécurité des tâches liées à l'exercice de dressage au mordant.</p>	<p><b>OI 11 : Être capable de mettre en œuvre les étapes du dressage des chiens au mordant sans le concours d'un homme d'attaque, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité</b> OI 111 : Etre capable de présenter les objectifs de la séance et de donner des consignes de travail aux maîtres des chiens.  OI 112 : Etre capable de prendre en compte l'état physique et comportemental du chien en début et en cours d'entraînement.  OI 113 : Etre capable de faire maîtriser le chien par son maître, d'appliquer et de faire appliquer les règles de sécurité.</p>
	<p><b>OI 12 : Etre capable d'organiser des exercices d'application du dressage de chiens au mordant, avec le concours d'un homme d'attaque dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.</b> OI 121 : Etre capable de s'informer du niveau initial du chien pour l'exercice concerné. OI 122 : Etre capable d'en déduire et de présenter les objectifs et le déroulement de l'exercice concerné  OI 123 : Etre capable de veiller à l'échauffement de l'homme d'attaque et des chiens.  OI 124 : Etre capable de gérer le déroulement de l'exercice. OI 125 : Etre capable de diriger l'homme d'attaque, le chien et son maître pendant l'exercice.  OI 126 : Etre capable d'évaluer l'exercice.  OI 127 : Etre capable de proposer une progression à l'issue de l'exercice.</p>

Attention : notre centre n'est pas assujetti à la TVA.

### II- DATES et COÛT DE LA PREPARATION 2017

DATE	VOLUME HORAIRE	COÛT
Du 11 septembre au 15 septembre 2017	35 h	490 €
Du 18 septembre au 22 septembre 2017	35 h	490 €
Du 25 septembre au 29 septembre 2017	35 h	490 €
<b>TOTAL DE LA PREPARTION</b>		<b>1470€</b>

Attention : paiement séparé de l'évaluation destiné au Trésor Public de Clermont-Ferrand

Octobre 2017 (dates en attente)	Évaluation à Aix en Provence	122 €
---------------------------------	------------------------------	-------

Fait à Saint-Gervais d'Auvergne, le 22 Mars 2017

Le directeur du CRFA des Combrailles  
Régis NOVARINA

